



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 46514

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats des évaluations des cours moyens deuxième année, qu'il vient de rendre publics. Plusieurs organisations syndicales dénoncent aujourd'hui l'exploitation qui en est faite. Il semble, en effet, que, la totalité des notions n'ayant pas encore été abordée à cette période de l'année, nombre d'enseignants ont choisi de ne pas faire passer l'ensemble des items. D'autres n'ont pas utilisé le logiciel fourni par le ministère pour transmettre les résultats, rendant ainsi délicate toute exploitation de cette évaluation. Enfin, il s'avère que les épreuves étaient accessibles sur Internet avec leurs corrigés plusieurs semaines avant la passation de l'examen. En considération de tous ces éléments, il l'interroge sur la fiabilité d'un tel dispositif.

Texte de la réponse

Le choix de faire passer les évaluations de CM2 en janvier s'explique par la nature même de ces évaluations : outil pédagogique avant tout, elles doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. Des évaluations passées en fin de CM2 ne pourraient répondre à cet objectif. En outre, toutes les notions exigibles en fin de CM2 et évaluées en janvier, à l'exception de la division d'un nombre décimal par un entier et de la reconnaissance du plus-que-parfait, ont été abordées en CM1, voire en CE2. Aussi, le nombre des questions qui n'avaient pas été vues ou revues en CM2 au moment de l'évaluation était-il, par définition, extrêmement limité. La finalité de ces évaluations est, avant tout, pédagogique et tous les élèves ont passé les épreuves. Aussi, la circonstance que quelques résultats n'auraient pas été communiqués à des académies, pour regrettable qu'elle soit, n'a-t-elle pas affecté l'exploitation faite par les maîtres des résultats dans leur classe et dans leur école. La consultation sur internet des évaluations a effectivement été possible quelques jours avant l'épreuve à la suite d'une indélicatesse d'un collectif mal identifié. Cet acte regrettable, qui n'a été relayé par aucune organisation ou association, n'a pu prendre une ampleur suffisante pour nuire au bon déroulement des épreuves. En outre, l'immense majorité des parents a compris que l'évaluation était avant tout un outil pédagogique au service de l'amélioration des résultats des élèves et ils n'ont pas engagé leur enfant dans une préparation des évaluations qui n'auraient pu que les priver de l'aide personnalisée dont ils pourraient avoir besoin au vu des compétences et connaissances réellement maîtrisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46514

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3435

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8099